

Edward Grey, qui déclara que si la Société avait existé en 1914, la guerre eût été probablement évitée. Cette expression d'opinion de la part d'un homme marquant comme Lord Grey qui joua un rôle si important de pacificateur à cette époque mérite certainement considération. Je demande encore à mon honorable ami s'il va priver le monde de ce rayon d'espoir émané de ces assemblées des nations. Mon honorable ami le sait bien, l'ignorance engendre le soupçon et le préjugé, et la coopération produit l'amitié. Pour la première fois dans l'histoire du monde, l'amitié règne parmi les nations qui se rencontrent une fois l'année dans un sentiment de coopération. Nous avons davantage; nous avons le Conseil de la Société, formé des représentants des grandes puissances qui dorénavant auront la responsabilité de maintenir la paix du monde. Ils doivent s'assembler quatre fois par an, et tous les mois, toutes les semaines, si c'est nécessaire, ils peuvent être convoqués. Ils sont toujours disponibles, et si un nuage menace à l'horizon, ils sont appelés à étudier la situation, à essayer de trouver une solution, et à préconiser la paix et l'arbitrage. C'est là un nouveau mécanisme, et je trouve étrange qu'un homme qui a traversé les horreurs de la dernière guerre, ne puisse voir la nouvelle ère qu'ouvrent au monde ces assemblées annuelles des nations, et la réunion trimestrielle des grandes puissances, ou leur réunion plus fréquente, s'il en est besoin, pour régler les difficultés qui, sans solution, dégénèrent en problèmes irritants d'où surgit la guerre. Certes, il peut y avoir d'autres guerres et ce mécanisme ne pourra peut-être pas fonctionner avec succès dans tous les cas; mais, sûrement, quand les nations se tendent la main, ce spectacle nouveau pour le monde devrait être salué avec joie par tous les hommes de bonne volonté.

Le Sénat s'ajourne à demain, à trois heures de l'après-midi.

Mercredi, 7 avril 1926.

Le Sénat se réunit à trois heures de l'après-midi, sous la présidence de l'honorable Hewitt Bostock.

Prières et affaires de routine.

BILL N° 1, DES SUBSIDES

TROISIÈME LECTURE

L'honorable M. DANDURAND propose la troisième lecture du bill 14, intitulé: Loi allouant à Sa Majesté certaines sommes d'argent pour le service public de l'année financière expirant le 31 mars 1927.

L'honorable M. DANDURAND:

L'honorable M. McMEANS: Permettez-moi de demander au ministre des Postes, si les subsides dont un douzième est, paraît-il, représenté par le montant mentionné dans le présent bill, comprennent une allocation destinée aux employés du bureau de poste de Winnipeg, qui firent grève en 1919.

L'honorable M. MURPHY: Non.

L'honorable M. RUFUS POPE: Je désire, avant que ce bill subisse sa troisième lecture, exprimer mon opinion au sujet du pouvoir qu'usurpe le gouvernement actuel. J'ai compris, d'après la réponse faite à mon interpellation hier soir, que si nous adoptons le présent bill, le montant qu'il compte serait réparti entre les différentes branches du service, pour lesquelles des subsides seront votés dans le budget. Si donc je ne présentais aucune objection, on pourrait croire que j'approuve, un douzième au moins, des dépenses prévues par la mauvaise administration du prétendu gouvernement actuel. Je ne veux pas que l'on puisse se méprendre sur mon attitude. Toute ma vie, j'ai appartenu au parti libéral-conservateur, et si vous me le permettez, j'ajouterai que je m'en suis fort bien trouvé. J'ai toujours cru qu'en y adhérant jusqu'à mon dernier soupir, je pourrais contribuer à maintenir intactes les institutions du Canada. Je ne voudrais donc pas que l'on puisse se méprendre sur mes intentions.

Un gouvernement est supposé être une organisation possédant le pouvoir nécessaire pour mettre à exécution les promesses faites au peuple par ses députés en temps d'élection, ou promulguer en temps et lieu, au cours de ses quatre années d'administration, des lois en rapport avec ces promesses. Nous savons tous que le premier ministre actuel, avant de se rendre dans les régions éloignées du nord, d'où il est revenu récemment, a fait une déclaration à Richmond Hill, au cours de laquelle il a dit, à moi comme à tout le peuple du Canada, et aussi très probablement au Gouverneur général, que, n'ayant pas avec lui la majorité de la Chambre des communes, il lui était impossible d'administrer avec succès les affaires du pays. C'est pourquoi il faisait appel au peuple du Canada, lui demandant cette hégémonie dans la Chambre des communes, au nom du parti libéral dont il est le chef. En d'autres termes, il demandait aux électeurs d'approuver sa politique en lui accordant la majorité requise pour gouverner. Il est inutile de perdre le temps de cette honorable Chambre pour prouver qu'il n'a pas obtenu l'approbation qu'il demandait; et il n'est pas nécessaire d'être très